

## Observations2

From: "Bernard CATHALA" <[cathala-bernard@orange.fr](mailto:cathala-bernard@orange.fr)>

Sent: Thursday, March 23, 2017 4:49 PM

To: <[jbernardchatelot@orange.fr](mailto:jbernardchatelot@orange.fr)>

Subject: Concession plages naturelles

Bonjour Mr le commissaire enquêteur

Habitant toute l'année à LA GRANDE MOTTE à proximité des restaurants de plage, je souhaite vous faire part des nuisances que nous subissons dès l'ouverture de ces établissements .

Ces établissements ,qui au fil du temps sont devenus des boîtes de nuit, émettent de la musique amplifiée dont les fréquences basses perturbent le sommeil des résidents de ma copropriété et des copropriétés voisines, notamment les jeudi vendredi samedi et aussi lors des longues soirées autorisées

Le stationnement anarchique des véhicules des clients de ces établissements ,rend l'accès à notre copropriété et aux copropriétés voisines difficile ou impossible

Malgré mes nombreux appels,depuis plusieurs années ,à la police municipale et plaintes à la gendarmerie, ces nuisances s'aggravent un peu plus chaque année

La proximité de ces établissements avec des zones habitées ,rend les riverains excédés par ces nuisances.

En souhaitant que mes quelques remarques soient prises en considération dans votre enquête ,je vous prie Monsieur d'accepter mes sincères salutations

B CATHALA

LES PORTES DU COUCHANT

ALLÉE DES ALIZÉS

Envoyé de mon iPad

**From:** Guy Haillet

**Sent:** Friday, March 24, 2017 11:55 AM

**To:** 'Guy Haillet' ; [jbernardchatelot@orange.fr](mailto:jbernardchatelot@orange.fr)

**Subject:** Enquête publique sur les concessions des plages de LGM

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'apporte par le présent courrier ma contribution à l'enquête préalable au renouvellement de la concession des plages de la Grande Motte.

Un grande station comme la Grande Motte ne peut pas échapper à la présence de restaurants de plages et de location de parasols, sous réserve toutefois des conditions suivantes :

- elles ne doivent pas être plus nombreuses qu'à ce jour afin de maintenir le caractère familial de la plage
- les établissements doivent laisser un espace suffisant entre les installations et la mer
- les restaurants ne doivent pas privatiser les accès aux plages et rendre dissuasifs les passages coté plages du Travers
- les restaurants doivent limiter le volume de leurs émissions sonores et principalement des basses lors des essais, la nuit et tout particulièrement lorsque la tramontane souffle.
- les restaurants doivent contrôler le stationnement des motos qui se garent aux portes des restaurants et en travers de la voie verte
- les restaurants doivent être responsables de la propreté des abords en éliminant les traces de la nuit (bouteilles cassées - vomis ..) et en rentrant les poubelles avant 9 H 00 du matin pour permettre le passage des piétons et cycliste sur la voie verte du Travers.
- les restaurants ne doivent pas privatiser les parkings le long de la plage du travers, ni gêner la circulation, c'est le fait des voituriers qui, sans vergogne, laissent les véhicules sur la chaussée le temps des manœuvres de placement.

Je me permettrai de donner un bon point à l'espace Rose des Vents toujours bien en retrait de la mer et très calme, mais de mauvais points au restaurant Effet Mer - nuisances sonores - ainsi qu'au White Beach - poubelles en travers de la voie verte jusqu'à 11H30. ( ex photo jointe)

Enfin il serait indispensable que les services de la mairie soient un peu plus attentifs au respect des points cités ci-dessus.

Je vous remercie , Monsieur le commissaire enquêteur de bien vouloir tenir compte de mes remarques.

Bien sincèrement

Guy Haillet

Appartement 215 - Résidence Tahiti

Allée des Phéniciens

34280 La Grande Motte

Tel : 06 44 16 03 77

**From:** [christian free](#)  
**Sent:** Sunday, March 26, 2017 6:33 PM  
**To:** [jbernardchatelot@orange.fr](mailto:jbernardchatelot@orange.fr)  
**Subject:** enquete publique plages privées

M. Jean BERNARD-CHATELOT, **Responsable de l'enquête publique « plages privées La Grande Motte »**

M. pour faire écho à l'enquête publique liée à l'exploitation des plages privées sur la commune de la grande motte, je me permets de vous envoyer des informations recueillies depuis plusieurs années ainsi qu'un courrier adressé à M. le Prefet.

Certains documents étant lourds (photos et vidéos) je vous adresse également un lien « we transfer » afin que puissiez prendre connaissance de la situation.

Pour bon nombre d'habitants du quartier du grand travers, l'exploitation désastreuse des plages privées, notamment « la voile bleue » et « effet mer » constitue une dégradation importante de la qualité de vie.

Cette dégradation est d'autant moins acceptable qu'elle est liée a des activités complètement décalées par rapport à l'esprit initial, voir même non autorisées dans les contrats d'exploitation qui devraient donc être résiliés.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sachez M. BERNARD-CHATELOT, que nous comptons sur vous pour mettre fin à cette situation inadmissible.

Cordialement.

**Moulon Christian**

66 Impasse du marin blanc

34280 La Grande Motte

06 84 50 43 03

Préfecture de l'Hérault.  
Cabinet du Préfet – Monsieur Le Préfet  
34 Place Martyrs  
34062 Montpellier

Ref : Nuisances sonores plages privées La Grande Motte.  
Courrier A/R n° 1A0864736280 2

Mr Le préfet de L'Hérault,

Etant résidant au quartier du grand travers à La Grande Motte, je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mon exaspération liée aux nuisances générées par les plages privées installées à proximité de mon quartier.

Bien évidemment, ce courrier n'est que la continuité d'actions déjà menées (appels téléphoniques à la police municipale et la gendarmerie, plaintes en gendarmerie) toutes restées sans effet.

Depuis plusieurs années nous subissons une situation difficilement acceptable notamment en termes de nuisances sonores.

Le 08 juillet 2016, nous avons encore dû faire face à l'organisation d'une « soirée spéciale » de l'établissement La Voile Bleue. A partir de 19h00, cet établissement a généré des nuisances sonores réellement insupportables. En conséquence, j'ai appelé la gendarmerie (20h23) et la police municipale (20h34). J'ai volontairement appelé tôt, afin d'éviter la réponse milles fois entendue « on va se déplacer, mais on a des actions prioritaires,... ».

La gendarmerie a eu la courtoisie de me rappeler pour m'informer que cette soirée bénéficiait d'une autorisation de la mairie, et m'indiquant de fait, un refus de venir constater la nuisance engendrée. J'avoue être très surpris et réellement déçu de cette réponse. A ma connaissance, les soirées spéciales n'influencent que les horaires d'ouverture, pas les niveaux sonores acceptés.

En ces temps mouvementés, il est difficilement concevable de voir un établissement obtenir des autorisations pour ce type de soirées. J'ai vraiment l'impression de vivre une situation complètement anarchique. En effet, au-delà même des considérations de nuisances sonores, comment peut-on raisonnablement considérer que ce type de soirées puissent encore avoir lieu.

La Voile Bleue (et nombre de plages privées) communiquent en toute impunité sur leurs activités, qui sont très loin de leur contrats initiaux, se transformant régulièrement en boîtes de nuit à ciel ouvert (et ne disposant d'aucun système pour atténuer le bruit et les nuisances qui en découlent).

Est-il acceptable que cet établissement se voit attribué des places de parking sur le domaine publique, bloquant la circulation par son service voiturier au mépris des règles élémentaire de savoir vivre ?

On peut constater sans efforts que très fréquemment, leur capacité d'accueil est très largement dépassée, il suffit pour cela de se rendre sur leur page Facebook ou leur chaine YouTube. Qu'en est-il en termes de sanitaires et de pollution ?

Que se passerait il, si nous devons faire appel aux services de sécurité ou de secours sachant que la route est complétement bloquée lors de ces soirées ? (je vous transmets un CD contenant des vidéos vous montrant la situation).

Peut-on réellement considérer que l'organisation de soirées où l'attraction majeure n'est autre que le DJ « Bob Sinclar », avec installations de scène, de rampe lumineuse,.... relève de « la location de matériel de plage » ????

Est-il normal de constater que le page Facebook de cet établissement stipule des fermetures à 2h00 du matin ? Et que, encore récemment, le **tapage** s'est étendu jusqu'à cette fermeture tardive.

Je suis bien conscient, que cette situation ne peut perdurer que grâce à volonté de M. le maire de La Grande Motte. Hélas, de l'inaction bienveillante à la complicité coupable il n'y a que l'épaisseur d'un papier à cigarette.

J'en appelle donc à votre intervention afin de faire entendre raison aux autorités locales et de préserver ainsi le « vivre ensemble » cher à notre société.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie par avance de votre intervention.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Mr Le Préfet, en l'expression de mes sentiments distingués.

A La Grande Motte le 23 07 2016.

Moulon Christian  
66 Impasse du Marin Blanc  
34280 La Grande Motte  
Tel : 06 84 50 43 03  
Mail : moulonc@free.fr

**From:** [Bernard Nygren](#)  
**Sent:** Tuesday, March 28, 2017 4:31 PM  
**To:** [jbernardchatelot@orange.fr](mailto:jbernardchatelot@orange.fr)  
**Subject:** Concession des plages.

Bonjour,

Je suis résident permanent à Le Grau du Roi et j'apprécie beaucoup venir à La Grande Motte pour restaurants, balades et plage. C'est très agréable avec en prime la chance de pouvoir manger au restaurant tout en surveillant ses petits enfants qui jouent sur la plage.

Je viens de lire que l'étude pour la concession des plages est en cours.

Merci de bien vouloir noter que je suis **CONTRE la concession des plages** en vue d'y mettre des baraques diverses.

La plage est un domaine public et à ce titre doit rester public !

La plage ne doit pas devenir un profit financier qui ne rapporte qu'à quelques personnes.

Merci de bien vouloir accuser réception de ce courriel.

Cordialement.  
Bernard Nygren.